

Réunion plénière du jeudi 26 juin 2014 à Paris

Discours d'accueil de la Ministre

Une politique de la ville dans les territoires sensibles, je leur préfère l'appellation de territoires d'avenir, doit reposer sur les trois piliers du développement urbain : l'investissement public et privé, le développement de l'économie d'entreprise, la sécurité des populations et des biens en redonnant place aux entreprises et aux services urbains, créateurs de richesse et d'emploi.

Entreprises et Territoires d'Avenir est née lorsque fut lancé le dispositif des ZFU en regroupant au niveau national les groupements d'entreprises des ZFU afin notamment de diffuser les bonnes pratiques.

Le dispositif ZFU, aussi variable soit-il dans ses valorisations territoriales, a permis d'introduire l'économie dans des territoires qui en étaient dépourvu, d'y créer et d'y maintenir de l'emploi. C'est, dans l'arsenal pléthorique d'outils de développement économique, un bon outil d'équilibre territorial afin d'inciter les entreprises à venir s'installer et à se développer dans ces territoires et en faire des territoires d'avenir.

Auxiliaire nécessaire et indispensable de la politique de la ville, le dispositif ZFU est l'illustration parfaite du Partenariat Public Privé, il reposait, lors de sa création, sur les fondamentaux suivants :

Dispositif simple fondé sur des exonérations sociales et fiscales assises sur la création de richesses, majoritairement réinvesties dans l'entreprise et génératrices de TVA, plutôt que sur des primes et subventions soumises l'année de leur perception à l'impôt sur les sociétés,

Dispositif stable instaurant, de fait, la confiance des entrepreneurs et des investisseurs, gage d'une dynamique territoriale pérenne, avec un effet de levier sur les investissements publics des collectivités territoriales,

Dispositif durable, condition essentielle à la mise en œuvre de partenariats solides et de projets structurants en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Les entreprises ont su tirer parti de l'exonération partielle d'impôt et de charges sociales pour accroître leurs fonds propres et investir intégralement dans une croissance interne et externe.

Grâce à cette culture de la croissance, elles sont beaucoup mieux structurées et capitalisées que la moyenne (confirmé par l'analyse de la Banque de France sur le territoire des ZFU de Marseille) Autre élément important, le facteur travail est globalement mieux rémunéré que le capital.

Mais le dispositif a été successivement modifié, au détriment de son efficacité. Les modifications législatives successives et récentes qui tendent à restreindre son efficacité, en modifiant les fondamentaux de stabilité et de durée, ont profondément déformé ses applications au sein de l'entreprise.

Trop souvent nous avons entendu que les résultats n'étaient pas à la hauteur des espérances. Notre analyse est beaucoup plus simple : les territoires ZFU qui n'ont pas obtenu de résultats positifs n'avaient pas, soit souhaités, soit pris conscience de la nécessité d'accompagner techniquement et politiquement ce dispositif et d'y réaliser les investissements spécifiques pour l'accueil des composantes économiques et sociales des entreprises. Pour réussir en territoires d'avenir il faut un consensus d'action total. C'est cette analyse qui nous a conduits à modifier notre association en y associant à parité les collectivités territoriales. Toute action de développement économique basée sur une politique de l'Etat doit être

partenariale avec un engagement contractuel fort de la part des collectivités et des forces économiques locales.

Notre projet pour 2014-2015, c'est poursuivre notre action de lobbying auprès de toutes les instances de décision pour maintenir le partenariat d'actions en faveur de l'économie dans les quartiers d'avenir.

Il se résume en 5 grandes lignes que je vous propose de discuter

Obtenir la prolongation du dispositif ZFU jusqu'au 31 décembre 2016

Accompagner la clause d'embauche de 1 sur 2 par un soutien supplémentaire qui pourrait porter sur l'extension des bases salariales

Intégrer l'économie d'entreprise dans les nouveaux contrats de ville

Relier les dispositifs d'accompagnement à l'emploi au dispositif ZFU : emplois francs, garantie jeune, contrat d'insertion, cohésion sociale, aide à la création d'entreprises...

Simplifier l'accompagnement des demandeurs d'emplois par la prise en charge partielle de leur formation par le monde économique territorial

En conclusion, tout dispositif économique au service des territoires d'avenir, garant d'un développement urbain positif doit reposer sur

Un partenariat public / privé,

Une contractualisation rigoureuse basée sur le donnant-donnant entre Etat, Territoire, Entreprises, Economie Sociale...

Une exonération de charges sociales patronales plutôt qu'une subvention maladroite

Un ciblage vers les publics de jeunes sans emploi

Un engagement solennel de non modification des dispositifs pendant la durée du programme de relance du dispositif.